

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ABONNÉS DU LILLE METROPOLE BASKET POUR LA SAISON 2020-2021

• **OBJET**

Les présentes conditions générales de vente régissent la vente des abonnements (titres d'accès) pour assister aux matchs à domicile du Lille Métropole Basket (LMB SASP).

Le vendeur est le Lille Métropole Basket SASP. Il s'agit d'une Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 80 000 euros dont le siège social est situé au 78, avenue du président Kennedy à Lille (France - BP 70733 - 59034 Lille Cedex) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 523 744 159 RCS LILLE

Le Porteur de l'abonnement, qu'il soit acheteur ou non, est tenu au respect des conditions générales de vente présentement établies ainsi qu'au respect du règlement intérieur du Palais saint Sauveur de Lille et des mesures de sécurité en vigueur.

Le détenteur de l'abonnement est également réputé avoir accepté les conditions générales de vente de la billetterie présentes

• **L'OFFRE**

Le LMB SASP met en vente des abonnements dont le prix est exprimé en euros et toutes taxes comprises. Les commandes sont donc exigibles en cette monnaie.

Le LMB SASP décide seul des tarifs mais aussi des tribunes et places susceptibles de faire l'objet d'un abonnement.

Les pleins tarifs et tarifs préférentiels sont exposés sur le site www.lmbc.fr

Les abonnements sont disponibles dans la limite des stocks disponibles.

• **MODALITES D'ABONNEMENT**

Pour les réabonnements, le formulaire d'abonnement signé ainsi que la totalité du règlement sont à envoyer par courrier à l'adresse suivante : LMB SASP Service Billetterie, 78, Avenue du Président Kennedy, BP 70733 - 59034 LILLE Cedex, ou à déposer en mains propres dans les bureaux du club au Palais Saint-Sauveur de Lille.

Un e-mail du service billetterie sera envoyé à l'abonné pour accuser réception de son règlement en cas d'envoi postal. Dans le cas où plus une seule place ne serait disponible dans le cadre des formules d'abonnement, le LMB SASP retournera le règlement au demandeur.

Aucun formulaire d'abonnement ne sera pris en compte si le règlement n'est pas déposé dans les 7 jours qui suivent la demande d'abonnement.

Pour les abonnements souscrits via la billetterie en ligne du club, la commande ne sera effective qu'après accord des centres de paiement bancaires concernés. Le cas échéant, l'achat sera annulé et le client prévenu.

Le LMB SASP se réserve le droit d'annuler ou de refuser une commande d'un client avec lequel il existe un litige de paiement sur une commande antérieure.

Les demandes d'abonnement seront traitées de la manière suivante : priorité aux réabonnements jusqu'au 10 août 2020 puis ouverture de la billetterie en ligne aux nouveaux abonnés. Toutes les nouvelles demandes seront traitées par ordre d'arrivées des dossiers.

• **CARTE D'ABONNEMENT**

La carte d'abonnement mentionnera a minima les nom, prénom du détenteur, le type et le prix de l'abonnement souscrit ainsi qu'un code barre permettant la vérification de la validité du titre à l'entrée de l'enceinte sportive.

Le retrait de la carte d'abonnement se fera au Palais Saint-Sauveur, en amont du coup d'envoi de la saison. Des permanences seront mises en places. En cas d'impossibilité de la part de l'abonné de se rendre disponible sur l'une de ces dates, le LMB SASP demandera à l'abonné de prendre rendez-vous pour le retrait de sa carte. Aucune carte ne sera remise le soir du premier match à domicile. La première demande de réédition de carte est gratuite. Chaque demande suivante sera facturée à la hauteur de 5€.

DUREE

L'abonnement concerne les matchs de poule de la Leaders Cup, les éventuels quarts et demi-finales joués à domicile ainsi que l'ensemble des matchs à domicile de la saison régulière du championnat. En sont donc exclus les matchs de Coupe de France et les rencontres de playoffs pour lesquels l'achat de billets spécifiques sera nécessaire.

La durée dudit abonnement coïncide avec celle du calendrier mis en place par la Ligue Nationale de Basket qui seul fait foi.

Le LMB SASP ne pourra pas être tenu responsable des modifications de calendrier ou d'horaires imposées par La Ligue Nationale de Basket.

Le LMB SASP ne pourra pas non plus être tenu responsable des modifications du lieu des matchs à domicile

MODALITES DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont les chèques, les cartes bleues et les espèces.

Pour un paiement par chèque, le règlement doit être adressé à l'ordre du LMB SASP. Un paiement en trois fois sans frais est accepté pour les règlements par chèque.

Les chèques seront mis en banque une fois la carte d'abonnement en possession retirée par l'abonné.

ACCES AU MATCH

L'abonné accèdera à la salle au moyen de sa carte d'abonnement. Cette carte d'abonnement est nominative.

RETRACTATION ET PRET DE L'ABONNEMENT

La vente d'abonnement à distance n'est pas concernée par les dispositions de l'article L121-21 du Code de la Consommation et ne confère donc pas à l'acheteur un droit de rétractation.

L'engagement est ferme. A ce titre, l'acheteur ne dispose d'aucune faculté de résiliation.

L'abonnement ne peut être ni échangé, ni revendu. Il ne fera l'objet d'aucun remboursement ni d'aucune compensation de quelque nature que ce soit par le LMB SASP.

A titre gratuit, le détenteur de l'abonnement est autorisé à le prêter. Il s'assure que le bénéficiaire réponde aux mêmes critères et conditions de tarif que lui.

L'abonné sera alors garant du bénéficiaire quant au respect par ce dernier des mesures de sécurité, du règlement intérieur de l'enceinte et des présentes conditions générales de vente.

ANNULATION DE L'ABONNEMENT

Le LMB SASP procédera à l'annulation d'un titre d'accès dès lors qu'il aura connaissance du prononcé d'une interdiction judiciaire de stade à l'encontre d'un acheteur. De même en cas d'accès à l'enceinte par l'acheteur condamné, le LMB SASP procédera à son expulsion.

Est passible des mêmes sanctions le non-respect des présentes conditions générales de vente, de la législation relative à la sécurité des enceintes sportives ou encore du règlement intérieur du Palais Saint-Sauveur.

Le LMB SASP se réserve le droit d'annuler le titre ou d'expulser toute personne faisant preuve d'un comportement agressif, violent, indécent ou contraire aux bonnes mœurs

Le LMB SASP rappelle qu'il est interdit, sous peine d'annulation du billet ou de l'abonnement ou d'expulsion d'établir une activité commerciale ou promotionnelle, sans l'accord du club, dans l'enceinte du Palais Saint-Sauveur.

RECONDUCTION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement prend fin à l'issue de la saison régulière du championnat. A ce terme, l'abonnement ne saurait être reconduit tacitement.

Le renouvellement de l'abonnement nécessitera donc un nouvel accord de volonté explicite.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les différents organisateurs des rencontres sportives, que ce soit la Ligue nationale de Basket ou le LMB SASP, restent seuls propriétaires des droits d'exploitation sur ces rencontres. Il est donc interdit à toute autre personne d'en utiliser le contenu.

Le détenteur d'un titre d'accès est aussi informé du caractère public de la manifestation. A ce titre, il consent au LMB SASP le droit d'utiliser son image sur les supports relatifs à ladite manifestation : site internet, photographies, réseaux sociaux officiels du club.

Le LMB SASP détenteur de ces droits est susceptible de les céder à son tour.

• **DONNEES PERSONNELLES ET RGPD**

Les données personnelles obligatoires sont : le nom, l'adresse postale complète, le numéro de téléphone mobile, l'adresse e-mail. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service billetterie du LMB SASP.

En application des articles 939 et suivants de la loi du 25 mai 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter le club à alexandre-lmbc@hotmail.fr. La conservation des données se fera jusqu'au 30/06/2020.

• **LITIGES**

En cas de litige au contrat concernant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Il est également rappelé que le secret des correspondances n'est pas garanti sur Internet et qu'il appartient à chaque utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de l'éventuelle contamination par des virus circulant sur Internet.

Enfin, si le site lmbc.fr ou digitick.com sont normalement accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, le LMB SASP informe que lesdits sites sont susceptibles de voir leur accès temporairement inaccessibles pour des cas de force majeure, de difficultés techniques ou de maintenance informatique.

Pour l'application des présentes et suites, les parties feront chacune élection de leur domicile selon les conditions de droit commun.